

# Se former avec SIMPLES

## Extraction végétale appliquée aux alcoolatures et macérats de bourgeons

Du mardi 19 au jeudi 21 Janvier à Mauron (56)

### Objectifs :

- Mieux comprendre les procédés qui régissent l'extraction de tel ou tel principe actif ;
- Avoir une vue d'ensemble des processus accessibles aux « petits » producteurs pour la fabrication d'alcoolatures ou de macérats de bourgeons afin de proposer une gamme de compléments alimentaires, en s'appuyant sur des exemples pratiques.
- Mieux approcher les bonnes pratiques de fabrication pour un produit fini de qualité.

Intervenant : **Béatrice CHATEL**

Horaires : **Mardi : 14h-17h30**  
**Mercredi : 9h-12h30 ; 13h30-17h**  
**Jeudi : 8h30-12h et 13h-16h30**

### Thèmes abordés :

- Rappels de Biochimie (polarité, acidité, solvants, puis expériences pratiques)
- Évocation des principales familles de principes actifs, associés aux plantes localement
- Alcoolature : les différentes pratiques, les procédés de fabrication. Application à quelques plantes avec leurs usages principaux
- Gemmothérapie : les différentes pratiques, les procédés de fabrication. Application à quelques bourgeons avec leurs usages principaux
- Mise en pratique : description des paramètres qui influent sur l'extraction afin de mieux définir un guide de bonnes pratiques de fabrication et des conseils appropriés dans les usages.
- Exemples des macérations huileuses.
- Evocation des questions réglementaires pour l'utilisation et la vente de ces produits (télé ICARE et réglementation douanes)

### Formation ouverte aux producteurs.trices et sympathisant.e.s SIMPLES:

- Cotisation de 20€ demandée si vous n'êtes pas déjà adhérent.e SIMPLES

- 12 places disponibles pour les personnes éligibles VIVEA.

Participation prise en charge par le fonds de formation.

- 3 places maximum pour les personnes non éligibles VIVEA.

Participation : Producteurs .trices SIMPLES, **90 € les 2,5 jours**

Sympathisant.es SIMPLES, **190 € les 2,5 jours**

**Les demandes seront gérées par ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets par voie postale :**

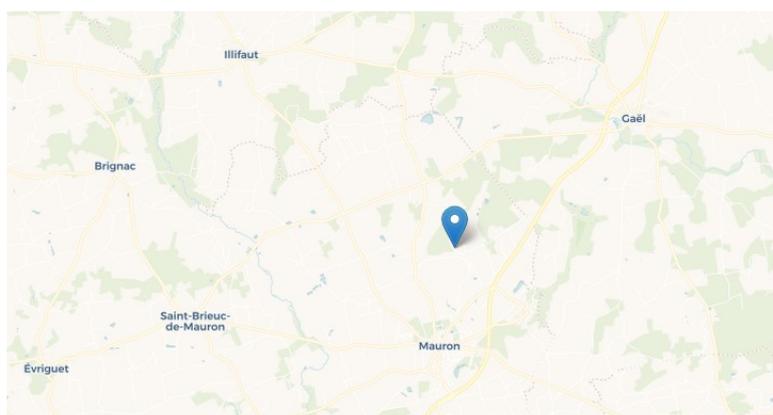
- le bulletin d'inscription rempli
- un chèque de caution de 90 € (non encaissé) pour les éligibles VIVEA
- un chèque pour le paiement de la formation pour les non-éligibles VIVEA
- le paiement éventuel d'une adhésion.

**Eligibles VIVEA – Montant prélevé sur votre crédit formation : 437,5 € pour les 2 jours**

Merci de bien vérifier que vous êtes à jour de vos cotisations MSA pour la prise en charge. Si vous envoyez une attestation, il faut que ce soit une attestation **spécifique « fonds de formation VIVEA »** qui contient une clé de sécurité. A éditer via votre espace MSA en ligne ou bien à demander à votre antenne MSA. Merci

### **Lieu de la formation :**

**Le Clos Penguily** au nord-est de la forêt de Bocéliande, 12 abbaye Penguily, 56430 Mauron - Coordonées GPS : N 48.10394778°, O -2.28040338°



### **Mesures de précaution particulière - COVID19**

Les mesures de précautions réglementaires liées à la crise sanitaire du COVID 19 seront respectées sur le lieu de la formation ;

- Un dispositif sera mis en place pour se laver les mains régulièrement
- Merci vous munir d'un masque.

### **Hébergement et restauration**

#### **Hébergement au Clos de Penguily,**

Si vous le souhaitez, l'hébergement est organisé sur le lieu de la formation par le syndicat pour les nuits du 19 et du 20 Janvier, dans des chambres de 2 à 4 personnes pour 15 €/nuit. Merci d'apporter vos draps.

**Possibilité de restauration** avec une traiteur à Mauron (2,5 km du gîte), sinon vous aurez accès à la cuisine et pouvez apporter de quoi faire vos repas et petit déjeuner.

### **Contact Animateur Formation**

Pour toute question relative au contenu ou à la logistique liée à la formation, **contacter Typhaine Dessoly, référente formation Bretagne**

mail : [typhaine@pachamama-factory.fr](mailto:typhaine@pachamama-factory.fr)

Tél : 06.65.78.44.64



# Bulletin d'inscription

Formation : Extraction végétale appliquée

Du mardi 19 au jeudi 21 Janvier à Mauron (56)

**A retourner avant le 8 Janvier à Léa Rodier, secrétaire administrative SIMPLE:**

Syndicat SIMPLES - c/o L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST  
secretariat@syndicat-simples.org – 06 41 27 41 52

Les demandes COMPLETES seront gérées par ordre chronologique d'arrivée par voie postale. **Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet.**

Mme – M. Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... em@il : .....

**Cotisation** – Je ne suis pas adhérent, j'accompagne mon bulletin d'inscription d'un chèque de 20 € à l'ordre de SIMPLES.

**Coût de la formation (chèque à envoyer à l'inscription à l'ordre de SIMPLES) :**

- Je suis éligible VIVEA : prise en charge complète par le fond de formation (12 places) – Je joins un chèque de caution de 90 € (non encaissé)
  - Je suis producteur/postulant SIMPLES et non éligible VIVEA : 90 €
  - Je suis sympathisant.e non éligible VIVEA : 190 €
- } (3 places maxi)

**Hébergement (chèque à envoyer avec votre inscription à l'ordre de SIMPLES) :**

- Je dormirai sur place la nuit du 19 Janvier 15€
- Je dormirai sur place la nuit du 20 Janvier 15€

**Total : .....**

Statut actuel VIVEA N° de Siret : <input type="text"/>	Date de naissance	Pièces à fournir
<input type="checkbox"/> Éligible VIVEA installé depuis plus de 2 ans (à jour de mes cotisations MSA)		aucune
<input type="checkbox"/> Installé(e) depuis moins de 2 ans		Attestation de régularité « Fonds de formation VIVEA » avec code de sécurité
<input type="checkbox"/> En démarche d'installation		Dossier PPP (originaux) à fournir

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

**Date et signature :**